

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>0055/2023</b>	<b>Objet</b> : Modification du tableau des effectifs.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 4

Absents : 3

Votants : 24

L'an deux mil vingt-trois, le 18 septembre à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 septembre 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Alphonse BOYE, Maire,

**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, Caroline DELISSE, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Bernard KAMMERER, Benjamin GAUDON, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Thierry EVAÏN, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : François ELIE représenté par Jean-Luc DESPREZ, Mehdi BELLOUTH représenté par Alphonse BOYE, Carine CHARLES représentée par Joël VILLAÇA, Mathias ALONSO représenté par Alain BOUKRIS.**Absents** : Stéphanie COUCHOUX, Jean-Charles JOULAIN, Djamel MELLOUK.

Monsieur Arnaud DESSAINT a été nommé secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;**Vu** l'article L313-1 du CGFP susvisé, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 septembre 2023 ;

**Considérant** que pour suivre l'évolution des postes et des carrières des agents liée à la réussite aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale, aux avancements de grade et aux promotions internes, aux prévisions de recrutement, réintégration, départs et aux modifications réglementaires, il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

<b>CREATION</b>	1 Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (catégorie B)
<b>SUPPRESSIONS</b>	2 Attachés (catégorie A) 1 Rédacteur (catégorie B) 1 Adjoint administratif (catégorie C) 1 Agent de Maîtrise (catégorie C) 2 Adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe (catégorie C) 2 Adjoints techniques (catégorie C) 6 Adjoints techniques saisonniers (catégorie C) 1 Apprenti (CAP petite enfance)

**ARTICLE 2 : DIT** que la rémunération et la durée de carrière sont celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emploi concernés.

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au budget 2023, chapitre 012.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 18 septembre 2023



Arnaud DESSAINT  
Secrétaire de séance



Alphonse BOYE  
Maire de Marolles-en-Brie

*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*